

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
« PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, à 9H00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni dans ses locaux administratifs, 60/64 impasse du Vigneau à SAINTE PAZANNE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du neuf octobre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Pierre MARTIN, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle CALARD, Mme Claire HUGUES, Mme Bernadette MELLERIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Virginie ROTHAIS.

Absents : M. Jean-Michel BRARD, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Pouvoirs : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN à M. Claude CAUDAL, Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Claire HUGUES à M. Edgard BARBE, M. Gaëtan LEAUTE à M. Jacques RIPOCHE.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RELANDEAU.

Conseillers en exercice : 23 - Quorum : 12 - En service : 15 - Pouvoirs : 4 - Votants : 19

2025-425 : Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Pornic et la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz pour la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur le complexe Joseph Girard

Rapporteur : Monsieur Gérard ALLAIN – Vice-Président en charge de la commission « Finances – Grands projets – Prospective – Mutualisation »

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Bureau,
- VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président, des Vice-présidents et des membres du bureau, la séance du 30 janvier 2025 où il a été procédé à l'élection d'un vice-président et de membres du bureau et la séance du 26 juin 2025 où il a été procédé à l'élection d'un membre du bureau,
- VU la délibération n° 2025-292 du 26 juin 2025 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau,

CONSIDERANT l'exposé suivant :

La Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et la Ville de Pornic sont chacune propriétaire d'une salle de sport polyvalente situées sur une emprise foncière propriété de la communauté d'agglomération. Ces deux gymnases communicants forment le complexe Joseph Girard, sis place Joseph Girard, voisin du collège Jean Mounès. Une convention passée entre la ville et la communauté d'agglomération prévoit que le gymnase propriété de la communauté d'agglomération

est géré par la ville en ce qui concerne son planning d'occupation et son entretien courant ; la maintenance préventive et curative ainsi que tout investissement nécessaire sont pris en charge par la communauté d'agglomération. Les deux équipements aujourd'hui gérés par la ville de Pornic font l'objet d'une utilisation et de modes de mise à disposition similaires (sport scolaire et associations sportives).

L'évolution des besoins des usagers ainsi que les nécessités de rénovation énergétique et d'amélioration des infrastructures engagent la Ville de Pornic à mener une réflexion sur la faisabilité technique de ces projets sur le site. Par ailleurs, la Communauté d'agglomération souhaite également mener une étude d'opportunité pour le déplacement de la maison des jeunes sur le foncier accueillant le complexe Joseph Girard. Compte-tenu de ces enjeux et des objectifs poursuivis par chacune des collectivités sur un site unique, il apparaît pertinent de mener une étude de faisabilité commune aux deux entités en s'appuyant sur un groupement de commande constitué à cet effet.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce groupement de commandes sont formalisées dans la convention constitutive jointe qui sera soumise dans les mêmes termes à l'approbation du Bureau Communautaire de Pornic Agglo Pays de Retz et du Conseil Municipal de Pornic.

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 :

- de la création d'un groupement de commande entre la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz et la commune de Pornic pour la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur le complexe Joseph Girard
- d'adhérer au groupement de commande
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commande, coordonnée par la commune de Pornic
- d'autoriser le président ou le vice-président ayant délégation à signer cette convention constitutive

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Nazaire.

**La Présidente,
Pascale BRIAND**

Pièce jointe :
Convention

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20251017-5-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 17-10-2025

Publication le : 17-10-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
« PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, à 9H00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni dans ses locaux administratifs, 60/64 impasse du Vigneau à SAINTE PAZANNE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du neuf octobre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Pierre MARTIN, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle CALARD, Mme Claire HUGUES, Mme Bernadette MELLERIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Virginie ROTHAIS.

Absents : M. Jean-Michel BRARD, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Pouvoirs : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN à M. Claude CAUDAL, Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Claire HUGUES à M. Edgard BARBE, M. Gaëtan LEAUTE à M. Jacques RIPOCHE.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RELANDEAU.

Conseillers en exercice : 23 - Quorum : 12 - En service : 15 - Pouvoirs : 4 - Votants : 19

2025-426 : Autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché 24-12 Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une gendarmerie à Chaumes en Retz

Rapporteur : Monsieur Claude CAUDAL – Vice-Président en charge du Patrimoine communautaire

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Bureau,
- VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président, des Vice-présidents et des membres du bureau, la séance du 30 janvier 2025 où il a été procédé à l'élection d'un vice-président et de membres du bureau et la séance du 26 juin 2025 où il a été procédé à l'élection d'un membre du bureau,
- VU la délibération n° 2025-292 du 26 juin 2025 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau,
- VU la décision 2025-05 du 16/01/2025 autorisant la Présidente à signer le marché 24-12 attribué par la commission d'appel d'offres du 07/01/2025 au groupement d'entreprises AERTS & PLANAS - Architectes (mandataire) / MAGNUM ARCHITECTES ET URBANISTES / SAS IDRB STRUCTURES / BATIMGIE / SYMBIANCE INGENIERIE / Eric ENON / SARL ROC pour le montant de 441 535.00 € HT soit 529 842.00 € TTC (comprenant la prestation supplémentaire éventuelle retenue de 2 800.00 € HT),
- VU l'avenant 1 au marché 24-12 notifié le 02/09/2025,

CONSIDERANT l'exposé suivant :

Le marché 24-12 Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une gendarmerie à Chaumes en Retz a été notifié au groupement d'entreprises AERTS & PLANAS - Architectes (mandataire) / MAGNUM ARCHITECTES ET URBANISTES / SAS IDRB STRUCTURES / BATIMGIE / SYMBIANCE INGENIERIE / Eric ENON / SARL ROC le 29/01/2025.

Il est nécessaire de passer un avenant n°2 (administratif) considérant la modification du cotraitant Eric ENON devenant la SARL ATELIER DE L'EMPREINTE.

L'avenant 2 n'a pas d'incidence financière et n'a donc pas été présenté en Commission d'appel d'offres.

**DECIDE
à l'unanimité**

ARTICLE 1 : D'autoriser la Présidente ou le Vice-Président ayant délégation à signer l'avenant n°2 au marché 24-12.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Nazaire.

**La Présidente,
Pascale BRIAND**

Pièce jointe :
Avenant

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20251017-3-DE

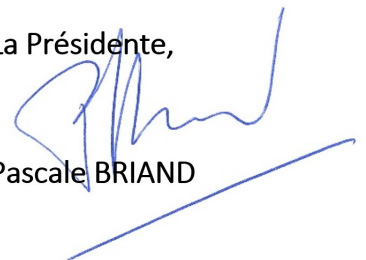
Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 17-10-2025

Publication le : 17-10-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
« PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, à 9H00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni dans ses locaux administratifs, 60/64 impasse du Vigneau à SAINTE PAZANNE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du neuf octobre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Pierre MARTIN, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle CALARD, Mme Claire HUGUES, Mme Bernadette MELLERIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Virginie ROTHAIS.

Absents : M. Jean-Michel BRARD, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Pouvoirs : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN à M. Claude CAUDAL, Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Claire HUGUES à M. Edgard BARBE, M. Gaëtan LEAUTE à M. Jacques RIPOCHE.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RELANDEAU.

Conseillers en exercice : 23 - Quorum : 12 - En service : 15 - Pouvoirs : 4 - Votants : 19

2025-427 : Validation du renouvellement de conventions d'autorisation de passage de circuits de randonnée sur parcelles privées

Rapporteur : Monsieur Jacques RIPOCHE – Conseiller délégué Tourisme vert – Développement durable

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Bureau,
- VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président, des Vice-présidents et des membres du bureau, la séance du 30 janvier 2025 où il a été procédé à l'élection d'un vice-président et de membres du bureau et la séance du 26 juin 2025 où il a été procédé à l'élection d'un membre du bureau,
- VU la délibération n° 2025-292 du 26 juin 2025 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau,
- VU l'avis favorable de la commission « Mobilités » du 10 septembre 2025 à l'unanimité,

CONSIDERANT l'exposé suivant :

Au titre de sa compétence rattachée, Pornic agglo Pays de Retz est en charge du suivi qualité des circuits de randonnée déclarés d'intérêt communautaire, en veillant notamment à l'inscription de ces circuits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

L'inscription de circuits au PDIPR permet de :

- Garantir juridiquement la préservation des chemins ruraux (Code de l'Environnement) ;
- Bénéficiaire du soutien financier du Département pour la création et l'entretien de ces circuits (balisage et signalétique notamment) ;
- Bénéficiaire d'une valorisation et d'une promotion de ces circuits.

Or, l'inscription au PDIPR de circuits empruntant du foncier privé est conditionnée à la signature de conventions d'autorisation de passages établies avec les propriétaires de ces parcelles, ainsi qu'avec les communes concernées, l'Agglo et le Département.

La mise en place de ces conventions de passage permet :

- D'engager la responsabilité civile du Département pour tous les dommages causés ou subis à l'occasion de la pratique des activités de randonnée listées dans les conventions
- De préciser les droits et devoirs des différentes parties, notamment celles des collectivités
- D'autoriser les collectivités locales (communes) à entretenir et sécuriser les tronçons passant sur ces parcelles privées
- D'autoriser les collectivités locales (agglomération) à mettre en place de la signalisation directionnelle et informative (panneaux de sensibilisation aux bonnes pratiques du randonneur)

Les conventions de passage signées en 2014-2015 arrivant à échéance, il est nécessaire de les renouveler pour une durée identique de 12 ans.

Les conventions à renouveler sont les suivantes :

Commune	Circuit	Nombre de parcelles privées traversées par le circuit	Nombre de parcelles pour lesquelles les conventions sont signées par les propriétaires et sont à valider par le Bureau communautaire	Noms des propriétaires concernés par les conventions à valider
Chaumes en Retz	D'Arthon à la Sicaudais	11 parcelles	9 parcelles	M et Mme Allais STRADAL Famille Gaschinard - Bellamy Section de la Sicaudais
	Les Chênes	4 parcelles	2 parcelles	M Mellerin C.
	Haute-Perche	1 parcelle	1 parcelle	Section de Haute-Perche, comité des Fêtes
Préfailles	Pointe St Gildas	2 parcelles	2 parcelles	Mme Lorrain F. Association des copropriétaires et amis des terrains communs de Préfailles
Sainte-Pazanne	Etang de la Beusse	3 parcelles	1 parcelle	Association Foncière Agricole Vallée de la Beusse
Port-Saint-Père	Les Sables Rouges	10 parcelles	9 parcelles	M. Noury-Doublet J.
Saint-Hilaire-de-Chaléons	Les Templiers	2 parcelles	2 parcelles	M Chauvet C. M Clavier C.
Saint-Michel-Chef-Chef	Tour de la commune	2 parcelles	0	
Vue	Les Côteaux	12 parcelles	7 parcelles	M Hollande E. M. Fleury J.

DECIDE
à l'unanimité

ARTICLE 1 :

- d'approuver le renouvellement de ces conventions de passage,
- d'autoriser la signature des conventions de passages fournies en annexe,
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à prendre toutes les mesures et signer tout document relatif à ces opérations.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Nazaire.

La Présidente,
Pascale BRIAND

Pièce jointe :
Conventions

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20251017-6-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 17-10-2025

Publication le : 17-10-2025

La Présidente,


Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
« PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, à 9H00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni dans ses locaux administratifs, 60/64 impasse du Vigneau à SAINTE PAZANNE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du neuf octobre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Pierre MARTIN, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle CALARD, Mme Claire HUGUES, Mme Bernadette MELLERIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Virginie ROTHAIS.

Absents : M. Jean-Michel BRARD, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Pouvoirs : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN à M. Claude CAUDAL, Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Claire HUGUES à M. Edgard BARBE, M. Gaëtan LEAUTE à M. Jacques RIPOCHE.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RELANDEAU.

Conseillers en exercice : 23 - Quorum : 12 - En service : 15 - Pouvoirs : 4 - Votants : 19

2025-428 : Avenant à la convention financière commune de la Bernerie pour la mise en œuvre des travaux compensatoires au centre sportif

Rapporteur : Monsieur Claude CAUDAL – Vice-Président en charge de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais »

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Bureau,
- VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président, des Vice-présidents et des membres du bureau, la séance du 30 janvier 2025 où il a été procédé à l'élection d'un vice-président et de membres du bureau et la séance du 26 juin 2025 où il a été procédé à l'élection d'un membre du bureau,
- VU la délibération n° 2025-292 du 26 juin 2025 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau,
- VU l'avis favorable de la commission « Cycle de l'Eau – Littoral – Marais » du 16 septembre 2025 à l'unanimité,

CONSIDERANT l'exposé suivant :

La commune de la Bernerie-en-Retz a conventionné en 2024 avec Pornic agglo Pays de Retz pour que le service GEMAPI pilote les travaux de mesures compensatoires liés au projet de complexe sportif (7300 m² de zones humides impactées), par souci de qualité et de cohérence de réalisation avec les travaux de même nature réalisés en 2023 et 2024 sur le ruisseau du Port Royal.

DECIDE
à l'unanimité

ARTICLE 1 : De donner un avis favorable et autoriser Madame la présidente à signer l'avenant à la convention de partenariat technique et financier pour la mise en œuvre des mesures compensatoires zones humides du projet de complexe sportif des Grands Prés de la Bernerie-en-Retz et tout autre acte administratif éventuel découlant de la mise en œuvre de cette convention.

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Nazaire.

**La Présidente,
Pascale BRIAND**

Pièce jointe :
Avenant

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20251017-2-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 17-10-2025

Publication le : 17-10-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
« PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ »**

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, à 9H00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz », s'est réuni dans ses locaux administratifs, 60/64 impasse du Vigneau à SAINTE PAZANNE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Pascale BRIAND, Présidente, sur convocation en date du neuf octobre deux mille vingt-cinq.

Présents : M. Gérard ALLAIN, M. Edgard BARBE, M. Yves BLANCHARD, Mme Pascale BRIAND, M. Claude CAUDAL, Mme Monique DIONNET, M. Jacky DROUET, M. Denis DUGABELLE, M. Pierre MARTIN, M. Luc NORMAND, Mme Nadège PLACE, M. Jacques PRIEUR, Mme Françoise RELANDEAU, M. Jacques RIPOCHE, Mme Danièle VINCENT.

Excusés : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN, Mme Isabelle CALARD, Mme Claire HUGUES, Mme Bernadette MELLERIN, M. Gaëtan LEAUTE, Mme Virginie ROTHAIS.

Absents : M. Jean-Michel BRARD, Mme Christiane VAN GOETHEM.

Pouvoirs : Mme Eloïse BOURREAU-GOBIN à M. Claude CAUDAL, Mme Isabelle CALARD à M. Yves BLANCHARD, Mme Claire HUGUES à M. Edgard BARBE, M. Gaëtan LEAUTE à M. Jacques RIPOCHE.

Secrétaire de séance : Mme Françoise RELANDEAU.

Conseillers en exercice : 23 - Quorum : 12 - En service : 15 - Pouvoirs : 4 - Votants : 19

2025-429 : Avenant n°3 à la convention cadre pluriannuelle 2024-2026 de partenariat et d'objectifs relative à l'animation économique du territoire entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Pays de Loire et Pornic agglo Pays de Retz (annule et remplace l'avenant n°2)

Rapporteur : Madame Pascale BRIAND – Présidente – en charge de la commission « Développement économique – Emploi – Agriculture – Tourisme »

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Bureau,
- VU le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17 juillet 2024 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président, des Vice-présidents et des membres du bureau, la séance du 30 janvier 2025 où il a été procédé à l'élection d'un vice-président et de membres du bureau et la séance du 26 juin 2025 où il a été procédé à l'élection d'un membre du bureau,
- VU la délibération n° 2025-292 du 26 juin 2025 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau,
- VU la décision n°2024-81 du bureau communautaire approuvant la signature de la convention cadre pluriannuelle 2024-2026 de partenariat et d'objectifs relative à l'animation économique du territoire entre la Chambre du Commerce et d'Industrie Nantes Saint Nazaire et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Pays de Loire et Pornic agglo Pays de Retz,
- VU la décision n°2025-181 relative aux avenants 2025 à la convention cadre pluriannuelle 2024-2026 de partenariat et d'objectifs relative à l'animation économique du territoire entre la Chambre du Commerce et d'Industrie Nantes Saint Nazaire et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Pays de Loire et Pornic agglo Pays de Retz,

CONSIDERANT l'exposé suivant :

En 2012, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire et les Communautés de Communes de Pornic et Cœur Pays de Retz signaient leur premier « Pack collectivités » en faveur du développement des entreprises artisanales et du commerce de proximité.

Dans la continuité de cette démarche, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire et Pornic agglo Pays de Retz ont souhaité reconduire leur collaboration à travers la signature d'une convention-cadre pluriannuelle de partenariat et d'objectifs pour la période 2024-2026, relative à l'animation économique du territoire.

Par voie d'avenant à ladite convention, les signataires ont arrêté les actions mises en œuvre au titre de l'année 2025, structurées autour de plusieurs axes stratégiques :

- Consolider les actions structurantes du partenariat pour un accompagnement de proximité
- Participation à la coordination des actions des itinéraires TPE et co-animation d'ateliers
- Le développement de l'économie de proximité et de l'économie circulaire en lien notamment avec le programme Manufacture alimentaire

La présente décision concerne l'adoption d'un nouvel avenant, qui annule et remplace le précédent. Cette modification vise à intégrer au plan d'action 2025 l'organisation de l'événement partenarial **ARTISA'NIGHT**. En effet, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire organisera l'événement **ARTISA'NIGHT** le **6 novembre 2025 à Sainte-Pazanne**, à destination des chefs d'entreprises artisanales, afin de les accompagner dans l'intégration du numérique au sein de leur activité.

Pornic Agglo Pays de Retz se mobilise dans la co-organisation de cet évènement en tant que territoire d'accueil. L'objectif est de faire du digital un véritable levier de croissance, en rendant ces outils concrets et accessibles à tous, quel que soit le secteur d'activité ou le niveau de familiarité avec la technologie.

Pornic agglo Pays de Retz contribuera au financement de l'évènement à hauteur de 3 000 € dont le budget prévisionnel total est estimé à environ 25 000 €.

L'intégration de cette action au programme 2025 porte la participation globale de Pornic agglo Pays de Retz à un montant total de 10 488 € nets pour l'ensemble des actions prévues dans l'avenant n°2.

**DECIDE
à l'unanimité**

ARTICLE 1 :

- d'autoriser la signature de l'avenant 2025 n°3 à la convention pluriannuelle entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat venant préciser le programme d'actions pour l'année 2025 intégrant l'évènement "Artisa'night" pour un montant total de 10 488 € net
- d'approuver le versement de la participation financière de Pornic agglo Pays de Retz auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de payer au prorata les actions effectivement réalisées sur l'année

ARTICLE 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Nazaire.

**La Présidente,
Pascale BRIAND**

Pièce jointe :
Avenant

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20251017-4-DE

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 17-10-2025

Publication le : 17-10-2025

La Présidente,

Pascale BRIAND

